



SERVICE PUBLIC DE SANTE
HOPITAL DE MANTES LA JOLIE

INFO REUNION

CTE du 6 mai 2014

Mantes, mai 2014

Règlement intérieur du CH Mantes	
Question FORCE OUVRIERE	Réponse Direction
Un règlement intérieur est obligatoire, à quelle date sera t-il disponible ?	Le règlement intérieur sera soumis à la concertation des syndicats à l'automne 2014 concernant la partie liée au personnel
Avis et réactions : après plusieurs années de demande par FORCE OUVRIERE , la Direction s'est enfin décidée à le rédiger. Nous serons vigilants sur toutes les parties de ce règlement intérieur car les impacts sur les conditions de travail sont importants pour tous les personnels. Divers éléments existent déjà et devront être intégrés comme l'accord sur la formation, sur la promotion interne...	
Projet SSR	
Question FORCE OUVRIERE	Réponse Direction
Où en est le projet du nouveau SSR ?	Le projet dépend beaucoup des capacités financières du CH car il sera financé avec des emprunts, sans aide extérieure.
Avis et réactions : le mirage est toujours d'actualité, de report en report ce bâtiment sera peut-être un jour construit... Reste les conditions de travail indignes de nos collègues et la prise en charge hôtelière digne d'un autre âge des patients dans un bâtiment vétuste.	

Bvd Sully 78200 MANTES LA JOLIE

Tél. : 01 34 97 43 61 - Fax : 01 34 97 43 63

E-Mail : syndicat.fo@ch-mantes-la-jolie.fr

Blog FORCE OUVRIERE hôpital de Mantes : <http://syndicatforceouvrierehopitaldemantes.hautetfort.com>

Listing des horaires et roulement des services

Question FORCE OUVRIERE	Réponse Direction
FORCE OUVRIERE a demandé depuis de nombreux mois les obligations hebdomadaires des services, les roulements des agents ainsi que les organisations des services.	Un document récapitulatif par pôle plus de 280 horaires (un certain nombre identique) est présenté au CTE et nécessite un travail sur le fond des organisations, des roulements et de la réglementation applicable aux agents.
Avis et réactions : FORCE OUVRIERE indique qu'un gros travail est à faire sur la formation de certains cadres de l'hôpital afin de faire respecter les règles de gestion du temps de travail. FORCE OUVRIERE se félicite du tournant pris par la Direction de contrôler avec plus de soins les organisations de travail qui sont sous leur responsabilité.	
Entretien d'évaluation et de notation	
La note de service récapitulatif des procédures a été présentée aux représentants du personnel avant sa diffusion.	La note reprend certaines demandes faites par FORCE OUVRIERE et modifie le justificatif pour accéder à une augmentation de note de 0.75 points sur une période consécutive de 2 ans.
Avis et réactions : FORCE OUVRIERE a exigé que les entretiens d'évaluation soient effectués uniquement avec le responsable hiérarchique direct (N+1) conformément à la réglementation et à l'accord local. Le chef de service peut naturellement demander à voir les agents mais en dehors de ces entretiens. Les dates de signature doivent être respectées par tous (pas de signature après la CAP).	